

51 CHANZY
Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 51 rue Chanzy
92600 ASNIERES SUR SEINE
502 143 472 RCS NANTERRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 21 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le vingt-et-un février,
A dix-huit heures.

Les associés de la Société 51 CHANZY, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au domicile du gérant à CHARNY OREE DE PUISAYE (89120) – 10 rue du Puits Chevillon, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Madame Florence BACHELOT, épouse VIGNAUD, titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété
- Monsieur Jean VIGNAUD, titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean VIGNAUD, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Suppression des articles 25, 26 et 27 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Les statuts,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

décide de transférer le siège social du 51 rue Chanzy 92600 ASNIERES SUR SEINE au 10 rue du Puits Chevillon 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale,

décide de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

«Le siège social est fixé 10 rue du Puits Chevillon 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

décide de supprimer les articles 25, 26 et 27 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et l'associée.

Jean VIGNAUD
Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Vignaud', with a long horizontal stroke extending to the right.

Florence BACHELOT
associée

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bachelot', with a long horizontal stroke extending to the right.